

## La réglementation sur l'eau en Vendée

### LES PRINCIPAUX TEXTES DE LOI



#### ❖ LA LOI DE 1964

La loi de 1964 a instauré une gestion concertée de l'eau par grand bassin hydrographique. Cette gestion s'appuie sur les comités de bassin et sur les agences de l'eau.

La Vendée se situe sur le Bassin Loire Bretagne.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 156 680 km<sup>2</sup>. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, au bassin de la Vilaine et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Pour en savoir plus, consulter le site de [l'Agence de l'Eau Loire Bretagne](#).

#### ❖ LA LOI SUR L'EAU DU 3 JANVIER 1992

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 met en place les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui fixent pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales en matière de gestion équilibrée de la ressource, dans l'intérêt général.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), déclinaisons locales des SDAGE sont également institués par la loi de 1992.

Cette dernière a été à l'origine de la création de la mission interservices de l'eau (MISE), dans chaque département, chargée de la coordination de la police de l'eau (principe de politique globale de gestion de l'eau et de mise en œuvre de procédures renouvelées de police de l'eau.

Enfin, elle rassemble les différentes procédures des textes antérieurs en les classant dans une nomenclature qui détermine des seuils d'autorisation ou de déclaration.

### ❖ LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU (DCE)

La politique européenne sur l'eau confirme les principes de gestion de l'eau en France tout en introduisant trois principes que sont :

- la participation du public,
- la prise en compte des aspects socio-économiques,
- les résultats environnementaux.

La Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, fixe ainsi des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux.

### ❖ LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DE 2006 (LEMA)

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) retranscrit désormais dans le Code de l'Environnement la réforme de la politique de l'eau, qui porte tant sur les outils réglementaires que sur les aspects institutionnels ou financiers (avec notamment la loi de transposition de la directive cadre sur l'eau du 21 avril 2004).

Elle s'est accompagnée de mesures réglementaires ou de réorganisation des services afin d'optimiser l'action publique.

Elle est devenue le texte central de la politique française de l'eau, en confortant les grands principes. Ainsi, le bassin versant est réaffirmé comme le périmètre privilégié pour la définition des objectifs de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques et la mise en œuvre des mesures destinées à les atteindre. De même, l'association des usagers de l'eau ou de leurs représentants à la définition et au suivi de la politique de l'eau est amplifiée.

## **LES DIRECTIVES D'USAGE**

### **❖ LA DIRECTIVE EUROPÉENNE N°91/271/CEE DU CONSEIL DU 21 MAI 1991 RELATIVE AU TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES URBAINES (ERU)**

Cette directive concerne la collecte, le traitement et les rejets des eaux résiduaires urbaines, ainsi que le traitement et le rejet des eaux usées provenant de certains secteurs industriels. Elle a pour objet de protéger l'environnement contre la détérioration due aux rejets des eaux résiduaires précitées.

Elle impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées avec les délais suivants selon l'importance de l'agglomération :

- au plus tard le 31 décembre 2000 pour celles dont l'équivalent habitant (EH) est supérieur à 15000,
- au plus tard le 31 décembre 2005 pour celles dont l'équivalent habitant se situe entre 2000 et 15000.

Elle impose également des traitements secondaires ou équivalents avec les délais suivants selon l'importance de l'agglomération :

- au plus tard le 31 décembre 2000 pour tous les rejets provenant d'agglomérations ayant un EH de plus de 15 000,
- au plus tard le 31 décembre 2005 pour tous les rejets provenant d'agglomérations ayant un EH compris entre 10 000 et 15 000,
- au plus tard le 31 décembre 2005 pour les rejets, provenant d'agglomérations ayant un EH compris entre 2 000 et 10 000.

### **❖ LA DIRECTIVE NITRATES DU 12 DÉCEMBRE 1991**

La directive européenne 91/676/CEE dite "Nitrates" a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

La présente directive vise à :

- réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles,
- prévenir toute nouvelle pollution de ce type.

En France, elle se traduit par la définition de "zones vulnérables" où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution, les programmes d'actions.

Les zones vulnérables et les programmes d'actions sont révisés régulièrement.

## ❖ LA DIRECTIVE 98/83/CE DU CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 1998 RELATIVE À LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Cette directive constitue le cadre réglementaire européen en matière d'eau potable.

Elle s'applique à l'ensemble des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles et des eaux médicinales. Elle concerne notamment les eaux fournies par un réseau de distribution public ou privé, les eaux conditionnées et les eaux utilisées dans les entreprises alimentaires. Ainsi, l'eau potable, aux robinets des consommateurs, doit respecter dans chaque Etat membre de l'Union européenne au minimum les exigences de qualité fixées par la directive précitée. Elle a été transposée en droit français par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001.

### **Pour en savoir plus...**

#### **Arrêtés locaux**

[Limitations des usages de l'eau en Vendée](#) : Arrêtés sur le site de la Préfecture de Vendée

#### **Informations générales**

[Agences de l'Eau](#): Les missions des Agences de l'Eau - L'eau en France, sa qualité, sa protection, ...

[Agence de l'Eau Loire Bretagne](#): Données, documentation en ligne sur l'eau dans le Bassin Loire-Bretagne

[Ensemble, prenons soin de l'eau](#): Ce site, administré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, propose diverses informations sur la gestion de l'eau en France.

[La Roche-sur-Yon Agglomération](#): Aménagement du territoire : assainissement individuel, aménagement de l'Yon, protection de l'eau

[Office International de l'Eau](#): Liens, documentation, bases de données, ...

[Sandre](#): Le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau assure la normalisation des données et des services et la diffusion des référentiels et des métadonnées sur l'eau.

[BNPE](#) : Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau est un élément du Système d'Information sur l'Eau (SIE)

[Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#): Actions nationales et documentation sur les thématiques environnementales (espèces migratrices, réglementation eau, ...)

[Waternunc](#) : portail, actualités, documentation.

## **Législation, accords internationaux**

[Directive cadre sur l'eau](#): Synthèse

[Légifrance](#): Diffusion des textes de loi en vigueur au niveau national et européen.

[Mesures réglementaires prises au niveau européen pour améliorer la qualité de l'eau](#)

[Préfecture de la Vendée](#): actualités, informations et réglementation locales - rubrique "Environnement / Eau"

[UNESCO](#) : Informations sur l'eau douce, problématiques et accords internationaux, solidarité pays du sud.

## **Lutte contre les pollutions**

[Contrat de bassin versant de Moulin Papon](#): Le contrat signé entre la Communauté de Communes du Pays Yonnais, l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture vise à réduire les pollutions en fonction des indicateurs de la qualité de l'eau.

[Eau et pesticides](#): Pesticides, effets sur la santé et l'environnement et méthodes alternatives.

[Mesures réglementaires européennes](#): Mesures réglementaires prises au niveau européen pour améliorer la qualité de l'eau - ODE.